

Motion du département de sociologie de l'Université de Tours contre la mise en place du suivi de carrière

Le département de sociologie de l'université de Tours souhaite contester publiquement la mise en place du « suivi de carrière » des enseignants chercheurs au sein de notre université (cf. courrier de la présidence du 3 février 2017 annonçant sa mise en place) et plus généralement au niveau national (cf. circulaire du 11 octobre 2016 puis la circulaire du 9 février 2017). Il invite les départements de l'UFR ASH et des autres UFR à faire de même. Ses membres ne déposeront pas leur dossier sur Galaxie.

Nous rappelons que plusieurs sections du CNU ont publiquement pris position contre la mise en place du suivi de carrière. Elles affirment qu'elles ne procéderaient pas à l'examen des dossiers qui pourraient leur être transmis et appellent les enseignants chercheurs à ne pas déposer leur dossier sur Galaxie. Elles revendiquent l'abandon du caractère obligatoire du suivi de carrière qui ne devrait se faire que sur la base du volontariat, l'élimination de tout risque de modulation de service (et de mise en concurrence entre enseignant chercheur au niveau local) et par conséquent une indépendance totale entre le travail du CNU et l'établissement (en faisant en sorte que les informations liées à ce suivi ne soient en aucune façon remontées à l'établissement).

Depuis 2009, un mouvement sans précédent s'est opposé à la mise en place de ce projet. Sa mise en place témoigne d'un refus de prendre en compte les formes d'évaluation sur critères scientifiques qui rythment déjà nos carrières, et qui mobilisent déjà une grande part de notre activité professionnelle au sein de nos formations et laboratoires. Outre que cette nouvelle injonction évaluative risque de rendre nos conditions de travail de plus en plus difficilement supportables, cette mesure constitue un prétexte pour imposer d'autres logiques. Car accroître le caractère individuel de cette évaluation contribuera à mettre en concurrence les enseignants chercheurs entre eux, au travers de la modulation de service, à « pénaliser » les uns en réduisant leur temps de recherche, et à encourager les autres à enseigner moins. Le tout en faisant de la variable enseignement une sanction.

Les établissements ne sont pas nos employeurs. Le projet de localisation de ces évaluations constitue une menace considérable. Dans un contexte de pression financière sur les établissements, cette mesure crée les conditions pour que des décisions soient prises pour faire fonctionner les formations à moindre coût, en réduisant voire supprimant le temps de recherche : cela constituerait une attaque du statut d'enseignant chercheur et conduirait à couper le lien entre enseignement et recherche. Par conséquent, le département de sociologie soutient les nombreuses sections CNU qui refusent de mettre en place ce projet, demande à ce que les instances de l'université de Tours se positionnent clairement contre celui-ci, et appellent les autres Universités de France à faire de même...

Les membres du département de sociologie de l'Université de Tours

28 février 2017